



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Table des matières

A. Généralités.....	4
1. Objet de l'appel d'offres	4
2. Les entreprises autorisées à soumissionner	4
B. DOSSIER DE SOUMISSION	4
1. Mode de soumission	4
2. Date limite de dépôt des soumissions.....	5
3. Ouverture des dossiers de soumission.....	5
C. Prix de la soumission.....	5
D. Durée de validité de la soumission	6
E. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions.....	6
F. Spécification du marché	6
1. Races.....	6
2. Age du bétail.....	6
3. Nombre de bétails à livrer	7
4. Traitement Prophylaxique.....	7
5. Distribution	7
6. La mise en quarantaine	7
7. Livraison dans les sites de distribution.....	7

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, le projet AINA 2023, à travers le financement de l'USAID/BHA, recherche un (des) fournisseur(s) ou un centre de production de petits ruminants capable(s) de remplir les conditions sollicitées par le projet.

Contexte et justification

Au niveau district d'Ampanihy, l'élevage des petits ruminants jouent un rôle important dans de nombreuses communes car elles sont une source intéressante de nourriture et de revenus. Il constitue un atout majeur pour les ménages vulnérables ne disposant pas de terres suffisantes et ne pouvant pas mener des activités génératrices de revenus comme les cultures vivrières et les cultures maraichères.

En effet, le projet AINA 2023 appuie les bénéficiaires éleveurs dans ses cinq communes d'intervention à savoir Maniry, Ankilimivory, Antaly, Beara et Vohintany, en distribuant des chèvres ou des moutons, selon les cultures locales, avec un soutien technique pour assurer une production durable.

Pour atteindre le résultat attendu #3 du projet sur l'élevage, le projet va fournir des chèvres/moutons à 2000 ménages bénéficiaires du projet afin de reconstituer leurs stocks et de rétablir leurs moyens de subsistance. Le projet va également former les éleveurs sur la meilleure gestion du bétail, de l'alimentation et dans la lutte contre les maladies en améliorant l'accès des éleveurs aux services vétérinaires.

Le projet distribuera des petits ruminants dont 01 mâle et 02 femelles par ménage ainsi que des matériels végétaux appropriés comme le cactus inerme.

Objet de l'appel d'offres

Cet appel d'offre est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels de petits ruminants capables de répondre aux besoins du projet selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

Composition de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra deux parties distinctes :

- Une offre technique
- Une offre financière

A. GÉNÉRALITÉS

1. Objet de l'appel d'offres

Pour le compte du projet AINA 2023, le présent appel d'offres a pour objectif d'identifier les fournisseurs capables de fournir 615 chèvres ou moutons dont 205 mâles et 410 femelles pour les 205 ménages bénéficiaires identifiés restant.

Le marché est composé de 03 lots divisibles répartis comme suit :

COMMUNE	# Lot	Site de distribution	Nombre de ménages cibles	Nombre de moutons/boucs male à livrer	Nombre de bétails brebis/Chèvres femelle à livrer	Total petits ruminants par lot
VOHINTANY	Lot 09	Vohintany Centre	129	129	258	387
	Lot 11	Amborovoro	36	36	72	108
	Lot 13	Soamanonga Ouest	40	40	80	120
Total			205	205	410	615

Les soumissionnaires intéressés peuvent soumettre pour un ou plusieurs lots.

2. Les entreprises autorisées à soumissionner

Tous fournisseurs ou éleveurs de petits ruminants certifiés par l'autorité compétente et ayant une carte professionnelle adéquate légalement constituée, en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication sont autorisés à soumissionner au présent appel d'offres.

B. DOSSIER DE SOUMISSION

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire :

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre.
2. Certificat ou lettre de conformité délivré(e) par le service de contrôle animal du ministère compétent (CIRAE) dans la circonscription d'Ampanihy.
3. Le certificat de résidence du signataire de l'offre.
4. Le quitus fiscal pour l'année en cours (facultatif).
5. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour. (Facultatif)
6. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du fournisseur.
7. Une déclaration des expériences du fournisseur ou éleveur pour les 3 dernières années.

1. Mode de soumission

Le soumissionnaire peut soumettre une version physique ou électronique.

Pour les offres en version physique, le soumissionnaire établira un original et une copie des documents constitutifs de l'offre en indiquant visiblement "**Original**" et "**Copie**". Le soumissionnaire cachettera l'Original et la Copie dans deux enveloppes séparées et cachetées à la cire dites enveloppes intérieures. Ces deux enveloppes intérieures seront placées dans une enveloppe extérieure cachetée à la cire adressée au bureau de l'ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro, 101 ANTANANARIVO ; ou au bureau ADRA AINA - Ampanihy en face Hotel Sharon ; avec un avertissement de "**Ne pas ouvrir avant l'heure et le jour d'ouverture des plis**". ORIGINAL

2. Date limite de dépôt des soumissions

Les offres en version physique devront parvenir au Bureau **ADRA MADAGASCAR – En Face EPP Ambatomaro – BP 8218, 101 ANTANANARIVO**, ou au bureau **ADRA AINA - Ampanihy face Hotel Sharon**, au plus tard le **18 Avril 2024 à 17h 15**.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des Soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute soumission reçue après la date et l'heure limite de remise de soumission sera renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

3. Ouverture des dossiers de soumission

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo et au bureau du Projet ADRA AINA, sis à Ampanihy, le **18 Avril 2024**. Elle sera effectuée par une commission d'ouverture des offres.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des offres physiques, vérifie que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers déposés après la date limite et heure limite de dépôt des offres qui seront rejetés.

C. PRIX DE LA SOUMISSION

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres. Il est en outre expressément indiqué que le prix global estimé des bétails dans le dossier d'appel d'offres est donné à titre d'information et il lui appartient de bien calculer ses coûts pour faire son offre.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

D. DUREE DE VALIDITE DE LA SOUMISSION

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 30 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 30 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA), qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

E. ANALYSE, EVALUATION ET COMPARAISON DES SOUMISSIONS

Une commission au sein de l'ADRA procèdera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires.

Une fois les fournisseurs identifiés, l'équipe d'ADRA, en collaboration avec le représentant vétérinaire du district, effectuera des visites dans les fermes des fournisseurs pour vérifier le type de race(s), les quantités, les dossiers sanitaires et procéder à un examen physique du bétail et de la ferme. Les résultats seront utilisés pour sélectionner les fournisseurs finaux.

Le résultat de l'appel d'offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

F. SPÉCIFICATION DU MARCHÉ

La passation des marchés sera conduite par l'appel d'offres ouvert avec publication nationale.

1. Races

- a. Moutons : de race Ovis dolichura, variété asiatique ou ondry gasy à grosse queue ;
- b. Chèvre : de race Nubia, locale à poil ras (chèvre fohivolo) appelé osy gasy ;

2. Age du bétail

Les petits ruminants doivent être âgés de 08 à 10 mois au moment de la distribution, suivant confirmation et approbation du représentant de l'ADRA et le vétérinaire sanitaire de la circonscription d'Ampanihy.

3. Nombre de bétails à livrer

01 mâle et 02 femelles par ménage bénéficiaire, soient 205 males et 410 femelles, traités et certifiés par les vétérinaires sous la supervision du Spécialiste en élevage du projet.

4. Traitement Prophylaxique

Le fournisseur prendra en charge tous les frais relatifs aux exigences : la vaccination et le déparasitage (externe et interne) des moutons et chèvres avant la livraison sous la surveillance étroite des services vétérinaires et de l'équipe du projet.

5. Distribution

Le fournisseur s'engage à acheminer et assurer la distribution au niveau des sites de distribution désignés par ADRA.

6. La mise en quarantaine

Elle se fait au niveau local des fournisseurs et suit les normes d'exigences imposées par l'ADRA.

7. Livraison dans les sites de distribution

On entend par site de distribution les lieux identifiés par ADRA où les ménages bénéficiaires d'un ou plusieurs Fokontany peuvent se regrouper pour recevoir les petits ruminants. Une Commune peut avoir plusieurs sites de distribution et chaque site de distribution correspond à un lot.

Les lieux de livraison et la date probable de livraison sont détaillés par le tableau ci-après.

COMMUNE VOHINTANY						
# lot	Site de distribution	Nombre de ménages cibles	Nombre de moutons/boucs male à livrer	Nombre de bétails brebis/Chèvres femelle à livrer	Total petits ruminants par lot	Date probable de la livraison
Lot 09	Vohintany Centre	129	129	258	387	Avril 2024
Lot 11	Amborovoro	36	36	72	108	Avril 2024
Lot 13	Soamanonga Ouest	40	40	80	120	Avril 2024
	Total général	205	205	410	615	